



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 24

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Subvention 2023 - LA RECYCLADE - Soutien à la formation des salariés et des bénévoles de l'association

La Recyclade est une association créée en 2016 qui gère une recyclerie et possède 2 boutiques à Dijon et un local de stockage à Chenôve.

L'association est composée de 5 salariés et gère plusieurs activités : la collecte, la valorisation, la vente dans les deux boutiques solidaires, la sensibilisation et une bricothèque.

En 2017, Dijon métropole a signé une convention avec la Recyclade visant à favoriser et promouvoir le réemploi sur son territoire en gérant une recyclerie et en organisant des ateliers d'upcycling et des gratifierias sur le territoire. Cette convention a été renouvelée en 2023 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Compte tenu des quantités importantes d'objets réceptionnés par l'association (plus de 100 tonnes par an) il devient nécessaire pour cette dernière de s'équiper d'un logiciel spécialisé et dédié qui permettra à prendre en charge les différents dons, la gestion des stocks avec des descriptifs précis, jusqu'à la livraison et la facturation.

Le budget alloué à l'équipement complet (matériel, logiciel, formation) est estimé à 17 400 €.

La Recyclade a sollicité auprès de Dijon métropole une subvention pour couvrir les frais de formation à l'utilisation de ce logiciel pour les salariés et les bénévoles de l'association pour un montant de 6 500 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 250 € à cette association qui devrait permettre de former l'ensemble des personnels salariés de l'association.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 250 € à la Recyclade.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN